



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2026

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BERCOT Françoise - BESSOT BALLOT Barbara - DARROY Bernadette – DARTEVELLE Joffrey – FASSENET Jean-Louis – GEISLER Floriane – GIRARD Clémence – GROSJEAN Sandrine – GUILLEMIN Sébastien – LUSSIAUD Thierry – MERCIER Mélanie - MORLAND Damien – MOUCHOT Yves – ROUX Corinne – SGARAGLI Dominique - THEVENOT Jérôme

Absents : GAUTHIER Elise – JACQUINOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : Jean-Louis FASSENET

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 17

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 30 mai 2026 ;
- Cession du bâtiment 3 avenue de Marnay la ville : insertion d'une servitude de passage dans l'acte notarié ;
- Délégations de fonctions aux conseillers municipaux, indemnités ;
- Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois ;
- Bordures de trottoirs le long de la RD 29 : demande de subvention au département, autorisation donnée au Maire pour signer la convention ;
- Comptabilité : décision modificative n° 1 budget communal (virement de crédits) ;
- Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Désignation d'un délégué à la protection des données (RGPD) ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 heures 30

1. Approbation du procès-verbal des 30 mai 2026

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du 30 mai 2026.

Une remarque est formulée concernant une erreur matérielle dans la liste des membres présents. Monsieur le Maire indique que cette omission sera rectifiée avant sa publication.

Le procès-verbal est approuvé.

2. Cession du bâtiment 3 avenue de Marnay la ville : insertion d'une servitude de passage dans l'acte notarié – DCM 2026/48

Monsieur le Maire rappelle les délibérations relatives à la vente du bâtiment communal situé 3 avenue de Marnay-la-Ville. Il explique que l'accès à la parcelle cadastrée AC 544 nécessite la création d'un droit de passage sur la parcelle AC 545 afin de garantir durablement son accès. Il est donc proposé d'autoriser l'insertion de cette servitude dans l'acte authentique établi par le notaire.

À cette occasion, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une difficulté subsiste avec un propriétaire voisin au sujet d'une servitude existante grevant la parcelle AC 169. Un rendez-vous lui a été proposé afin de trouver une solution amiable, sans retour de sa part à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la création de cette servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que les documents nécessaires.

Monsieur Thierry LUSSIAUD ne prend pas part au vote afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Vote : 16 pour

3. Délégations de fonctions aux conseillers municipaux, indemnités - DCM 2026/49

Monsieur le Maire rappelle qu'après plusieurs mois de fonctionnement de la nouvelle équipe municipale, il lui paraît opportun de préciser certaines délégations confiées à plusieurs conseillers municipaux afin de mieux répartir les responsabilités et de répondre plus efficacement aux nombreuses sollicitations adressées à la commune.

Il présente les délégations confiées aux conseillers municipaux concernés, notamment dans les domaines du fleurissement, de l'environnement, des animations, des bâtiments communaux, de l'occupation du domaine public et des relations avec les associations.

Monsieur le Maire souligne que cette organisation a pour objectif de permettre à chaque élu de trouver pleinement sa place dans le fonctionnement de la municipalité. Il encourage l'ensemble des conseillers à s'investir dans les différents dossiers et rappelle que ces délégations pourront évoluer en fonction des besoins de la commune.

Le Conseil municipal approuve, avec effet au 1^{er} juillet 2026 une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués suivants :

- 1- Madame BERÇOT Françoise conseillère municipale déléguée au fleurissement, à l'embellissement de la commune en tant que référente en lien avec le service technique, à la relation avec les associations à but social par arrêté municipal en date du 20 juin 2026 ;

- 2- Monsieur MORLAND Damien conseiller municipal délégué à la gestion de la forêt communale, du foncier communal et de l'environnement par arrêté municipal en date du 20 juin 2026 ;
- 3- Madame ROUX Corinne conseillère municipal déléguée aux animations, aux cérémonies et aux relations avec les associations par arrêté municipal en date du 20 juin 2026
- 4- M. FASSET Jean-Louis conseiller municipal délégué Gestion des bâtiments, travaux énergétiques, occupation du domaine public par arrêté municipal en date du 20 juin 2026.

Ces indemnités seront versées mensuellement selon le tableau ci-dessous :

Indice brut terminal de la fonction publique

BERÇOT Françoise	Conseillère déléguée 1	2 %
MORLAND Damien	Conseiller délégué 2	2 %
ROUX Corinne	Conseillère déléguée 3	6 %
FASSET Jean-Louis	Conseiller délégué 4	4.5 %

Vote : 17 pour

4. Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois – DCM 2026/50
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la généralisation de la facturation électronique impose désormais que les factures relatives aux ventes de bois soient déposées sur la plateforme Chorus Pro.

Il indique que deux solutions sont possibles : la commune peut assurer elle-même cette facturation ou confier cette mission à l'Office national des forêts. Il est proposé de retenir cette seconde solution afin de simplifier la gestion administrative des ventes de bois.

Il est précisé que cette convention constitue un simple mandat de facturation. L'ONF établira et déposera les factures au nom de la commune, tandis que le recouvrement des recettes restera assuré par le comptable public. Cette prestation est réalisée sans frais pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec l'Office national des forêts.

Vote : 17 pour

5. Bordures de trottoirs le long de la RD 29 : demande de subvention au département, autorisation donnée au Maire pour signer la convention – DCM 2026/51
--

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de bordures de trottoirs à l'entrée de l'agglomération, le long de la RD 29, dans le cadre des travaux de renforcement et de réfection de la chaussée programmés par le Département de la Haute-Saône.

Il explique que cette opération permettra d'améliorer la sécurité des déplacements piétons et de renforcer la sécurisation de l'entrée de village. Afin d'assurer une meilleure coordination des travaux et d'en optimiser le coût ainsi que les délais d'exécution, il est proposé de confier au Département la maîtrise d'ouvrage des travaux communaux d'aménagement du trottoir.

Le coût prévisionnel des travaux communaux est estimé à 41 000 € HT.

Au cours des échanges, Monsieur le Maire indique que la commune poursuit également sa réflexion sur le devenir du chemin des Plantes, dont le transfert dans le domaine routier départemental est envisagé depuis plusieurs années. Le Département s'est montré favorable sur le principe, sous réserve d'une remise en état préalable de cette voie, dont le coût est estimé à environ 600 000 €. Une participation de la Communauté de communes pourrait être recherchée compte tenu du trafic généré par la zone d'activités.

En réponse aux interrogations des conseillers, il est précisé que la future extension de la zone d'activités sera desservie par le secteur de Vaugereux et que le permis d'aménager prévoit la remise en état du chemin blanc à l'issue des travaux.

Le Conseil municipal approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Département, valide le plan de financement prévisionnel, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département au titre des bordures de trottoirs et des amendes de police, ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Vote : 17 pour

6. Comptabilité : décision modificative n° 1 budget communal (virement de crédits) - DCM 2026/52

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une erreur d'imputation comptable est apparue lors de l'élaboration du budget primitif 2026. Des crédits ont été inscrits sur un article budgétaire qui ne correspond pas à la nature exacte de la dépense au regard de la nomenclature M57.

Il est donc proposé de procéder à un virement de crédits de 33 645 € entre les articles concernés afin de permettre la bonne exécution des dépenses prévues, sans modifier l'équilibre du budget d'investissement.

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
D 204182/204	Subv. Org publics divers – Bâtiments et installations	33 645	
D 21538/21	Travaux Réseaux électriques		33645

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution

Vote : 17 pour

7. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal - DCM 2026/53

Monsieur le Maire rappelle que, conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Il précise que ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée et les modalités d'organisation des séances, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le projet de règlement est présenté aux conseillers municipaux. Au cours des échanges, il est proposé quelques modifications. Une réflexion est également engagée sur la création d'un canal d'information destiné à améliorer les échanges entre les élus, sous l'égide de la commission communication.

Après ces échanges, le Conseil municipal adopte le règlement intérieur et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à son application.

Vote : 17 pour

7. Désignation d'un délégué à la protection des données (RGPD) – DCM 2026/54

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors d'une prochaine séance afin de permettre un complément d'étude, notamment sur les modalités financières de la prestation proposée.

7. Questions diverses

Monsieur le Maire fait un bref rappel sur les réunions à venir :

22/06 18h30 réunion CCVM/SCOT

23/06 17h30 conseil école primaire (Jérôme THEVENOT représentera la commune)

23/06 18h tirage au sort jurés d'assises

25/06 18H réunion maires du canton/CD 70

26/06 Salon des maires à Vesoul

02/07 passage commandement sapeurs-pompiers

14/07 invitation des pompiers au traditionnel repas (Floriane GEISLER représentera le Maire)

12/09 10 h CA CCBFC

Le Maire informe d'une alerte émise par la sous-préfecture concernant les rendez-vous enregistrés auprès de la France Service pour 2025. En effet une baisse significative des accompagnements est due à un défaut d'enregistrement, baisse des heures d'ouverture suite au départ d'un agent...

Les premiers chiffres du début d'année 2026 sont plus encourageants.

Une demande des élus est faite pour obtenir un bilan des visites à l'agence postale communale depuis son ouverture. Les éléments seront transmis par mail.

Fonctionnement des commissions municipales

Monsieur le Maire rappelle l'importance du travail des commissions municipales et invite les élus à les réunir plus régulièrement afin d'assurer un meilleur suivi des dossiers en cours.

Un point est effectué sur l'activité des différentes commissions :

- La commission des finances se réunira prochainement afin de dresser un premier bilan de l'exercice budgétaire et de procéder à une analyse comparative des dépenses et recettes ;
- la commission révision du Plan Local d'Urbanisme nécessitera la tenue de nouvelles réunions, les enjeux d'aménagement de la commune devant être précisés pour les années à venir ;
- la commission Site Patrimonial Remarquable poursuit son travail sur les problématiques d'urbanisme et la préservation du centre ancien ;
- les commissions Culture-Animation, Vie sociale et Signalétique devront poursuivre leurs réflexions, notamment sur les liaisons douces et la signalétique communale ;
- la commission Biodiversité-Forêt s'est récemment réunie afin d'examiner un projet lié à l'environnement
- la commission communication devra se réunir afin de mettre en place sa ligne directrice de communication sur les réseaux et autres. C'est aux élus de la commission de décider des contenus de communications qui seront ensuite transmis au secrétariat pour diffusion.

Mise en place d'une aire de covoiturage :

Le Maire fait un retour de la réunion « speed meeting » du 12/06/2026. Depuis c'est une trentaine de personnes qui se sont inscrites sur la plateforme mobigo.

D'autres lignes de celle du CHU peuvent être ouvertes et un investissement sur l'aire proprement dit est à prévoir pour améliorer les choses sécurisation avec vidéosurveillance, emplacements propres... Les personnes présentes ont formulé des retours positifs sur cette initiative de la commune.

Jérôme Thevenot tient à souligner que de tels projets sont très importants surtout après les retours qui lui ont été faits sur les perspectives scolaire d'ici 10 ans (- 25 %).

Le maire informe que le projet maison de santé a reçu une aide financière de l'Agence régionale de santé.

Départ de Jerome THEVENOT à 11h25

Le Maire informe d'un courrier reçu d'une propriétaire rue de la Gare qui demande des dommages et intérêts suite à un contrôle assainissement non conforme réalisé en 2012. Une réunion d'échange et de conciliation a été organisée. Il y a lieu de se questionner sur les responsabilités réelles de la commune.

Mise à jour de l'adressage des maisons

Quelques rues restent non traitées, une commission est mise en place pour avancer et clôturer ce dossier (FASSET Jean-Louis, MORLAND Damien, DARTEVEL Joffrey, LUSSIAUD Thierry.
Rue restant à être validées : Rue de vaugereux, Voie de Verdun, rue des vigneron, Rue conscience, Route de Burgille, Rue des herbeufs, Grande rue.

Le Maire rappelle les prochaines cérémonies organisées sur la commune, notamment les cérémonies du 14 juillet et du 27 juillet pour le Maquis de Saligney.

Il informe également les élus de l'activation du plan canicule et rappelle la nécessité d'assurer un suivi régulier des personnes les plus vulnérables.

Plusieurs sujets relevant de la vie quotidienne sont ensuite évoqués : le renouvellement des plantations florales, des vols de fleurs récemment constatés, la présence de rats à proximité de l'aire de jeux de la place du Souvenir Français ainsi que diverses interventions d'entretien à programmer.

La vice-présidente à la CCVM (Barbara BESSOT BALLOT) fait un point sur les dernières réunions auxquelles elle a assisté : AG MARPA et AG AFSAME.

Dominique SGARAGLI informe qu'il a été en contact récemment avec une personne pour organiser le passage du rallye raid suisse-Paris qui passera sur la commune en août. Il donnera plus d'informations quand il en aura.

Fin de la séance : 12h

Le Maire,

Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance

Jean-Louis FASSENET



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2026

2026/48	Cession bâtiment 3 avenue de Marnay la ville : insertion d'une servitude de passage dans l'acte notarié	Approuvée
2026/49	Délégations de fonctions aux conseillers municipaux, indemnités	Approuvée
2026/50	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois	Approuvée
2026/51	Bordures de trottoirs le long de la RD 29 : demande de subvention au département, autorisation donnée au Maire pour signer la convention	Approuvée
2026/52	Comptabilité : décision modificative n°1 budget communal (virement de crédits)	Approuvée
2026/53	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvée